

REUNION DU 8 FEVRIER 2022 AVEC LE PRESIDENT ET LE DIRECTEUR DU SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC (SBL)

Présents :

- M. Yves Michel Président du SBL (Maire de Marseillan)
- M. Marc Coustol Directeur du SBL
- Mme Mireille Pelletier SJE
- M. Philippe Hippert SJE
- M. Michel Maguet SJE

(MAJ MP PH MM 10/2/22)

Michel MAGUET présente l'association Saint Jean Environnement et indique que nous avons visité l'usine de potabilisation de l'eau à Fabrègues en décembre dernier.

Yves MICHEL et Marc COUSTOL se présentent.

Nous avons sollicité cette rencontre pour avoir des informations sur la gouvernance du syndicat du Bas Languedoc (état des lieux de la distribution de l'eau, l'évolution de la ressource en eau, la gestion du syndicat, le futur SEMOP).

L'organisation :

Monsieur MICHEL rappelle que la loi a transféré la responsabilité de l'eau aux agglomérations et métropoles. L'objectif est la production et la distribution d'une eau répondant aux normes sanitaires avec les contraintes de travaux sur le réseau et une forte augmentation de la population en été. L'usine de potabilisation de l'eau du bas-Rhône, délivrée par le canal Philippe Lamour, a fourni 2,1 millions de m³ d'eau en 2020 sur une fourniture totale de 19 millions de m³, sur le secteur du syndicat, dont 15,8 millions fournis par le forage de Florensac dans la plaine de l'Hérault.

Il y a 2 types d'adhérents au SBL :

- Les ruraux : production , adduction et distribution de l'eau, jusqu'au client final.
- Les urbains : production et adduction de l'eau (Mèze, Agde, Sète, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Frontignan). Ces communes, les plus peuplées du secteur, gèrent ensuite elles-mêmes la distribution.

Le syndicat du Bas-Languedoc alimente 210 000 personnes en hiver et plus de 500 000 en été.

L'eau potable à St Jean :

Pour des raisons techniques de distribution, les védasiens ne reçoivent pas tous la même eau. Les quartiers nord (la limite est à peu-près la suivante : Rue de Tourtorel, Grand-rue, rue Fon de l'Hospital) reçoivent l'eau de Cournonterral (très calcaire) plus Florensac en cas de besoin. Les quartiers sud (St Jean le Sec) reçoivent l'eau du Bas Rhône via l'usine de potabilisation de Fabrègues.

La dureté de l'eau est d'environ 25 TH au nord et 19 TH au sud.

Or les résultats des analyses figurant sur les factures sont toutes identiques à SJV.

L'explication qui nous est donnée est que ces résultats d'analyse sont ceux de l'ARS, et non ceux du syndicat qui réalise ses propres analyses, et que l'ARS travaille sur une zone plus large (secteur de Lavérune, Pignan, Saint Georges d'Orques ...). Yves MICHEL interrogera l'ARS sur cette incohérence (imprécision géographique d'analyses).

En résumé, l'eau distribuée à SJV répond à toutes les normes mais l'eau fournie au nord de SJV est plus dure (25TH) que celle du sud (19TH) mais provenant des nappes phréatiques elle contient moins de produits « indésirables » et non décelés dans l'eau du bas-Rhône.

St Jean de Védas « consomme » 1 200 000 m³ d'eau par an et dispose d'un réseau de 78kms de tuyaux.

La qualité de l'eau

Nous nous interrogeons sur la différence intuitive de qualité de l'eau de Florensac (nappe phréatique de l'Hérault) et celle en provenance du Bas Rhône. Yves MICHEL insiste sur le fait que l'eau est filtrée à 95 % et est donc d'excellente qualité. Pour les 5% restant, les mesures sont très compliquées du fait de la faible concentration dans l'eau (de l'ordre du microgramme et parfois nano-gramme par litre) et de la multiplicité des produits (molécules fluorées, etc...); BSL ne dispose pas d'instrument de mesure qui permettraient d'analyser si finement les échantillons d'eau. L'eau du SBL contient beaucoup moins de nitrates que certaines eaux commercialisées. M. Coustol nous dit que s'il injectait de l'eau de Volvic (ou autre) dans le réseau, cette eau ne serait pas conforme aux normes. Il nous conseille vivement de consommer l'eau du robinet et, si on utilise un adoucisseur, de boire de l'eau non adoucie par l'appareil.

Baisse du prix de l'eau

Le SBL a aussi pour mission la protection de la ressource. La mise en place du tarif différencié est un des moyens utilisés :

- diminution du tarif pour moins de 120 m³ d'eau consommés par an (en 2021 le m³ était de 0.6951 € ; il sera de 0.6080 € en 2022). Par contre une augmentation est appliquée pour la consommation d'eau au-delà de 120 m³ (en 2021 le m³ d'eau était à 0.9160 €, en 2022 il sera à 1.09 € le m³)

- : Baisse de l'abonnement ordinaire (part de l'exploitant) (en 2021 il était de 41,01 €, en 2022 il sera de 10,00 €). L'idée est d'alourdir la facture des gros consommateurs d'eau comme les campings ou autres installations touristiques.

Travaux et projets :

Pour protéger la ressource il faut aussi réduire les fuites.

A Saint Jean de Védas il y a 20 % de fuites. Le rendement est donc de 80 % (rendement global du syndicat 88 %). L'effort doit porter sur l'entretien des branchements qui ont une vie très inférieure à celle des conduites (entre 80 et 100 ans).

Concernant la diversification de la ressource jusqu'à l'horizon 2050 et au-delà, l'ajout de l'eau du Rhône dans l'Hérault n'est actuellement qu'un projet, consistant « épargner » l'eau du bas-Rhône en excédent, tout comme la création d'une usine de désalinisation.

Concernant cette éventuelle usine de désalinisation, des questions importantes en rapport avec l'environnement se posent. Actuellement les schémas prévisionnels vont jusqu'à 2050.

Il faut donc dès à présent tenir compte du réchauffement climatique. On prévoit une montée importante des eaux et il est à craindre qu'avant la fin du siècle le lido ait disparu. Il faudrait donc construire l'usine de désalinisation sur une zone non concernée par ce phénomène. D'autre part la situation touristique sera-t-elle la même ? Les besoins en eau seront peut-être moindres. Toutefois des études ont été lancées et deux sites ont été identifiés à Agde et à Marseillan et les terrains vont être bloqués

Le syndicat du Bas-Languedoc n'a pas vocation à s'agrandir, toutes les intercommunalités sont maintenant organisées sauf des villages isolés. Des interconnexions sont cependant possibles selon les configurations.

Constitution de la SEMOP :

Une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) a été créée et dénommée « Eau du Bas Languedoc ».

Nous nous demandons quels sont les avantages d'une SEMOP pour la gestion de l'eau ? Précédemment il y avait deux possibilités de gestion : c'était soit une régie municipale, soit une délégation de service. Dans ce cas le bilan était établi six mois après la fin de l'année. Il n'y avait aucune action possible en cours d'année.

Dans le cadre d'une SEMOP il y a un comité de suivi chaque 15 jours auquel participent les élus qui pourront ainsi peser sur les choix du délégataire.

SUEZ est le délégataire et a 60 % des voix contre 40 % pour le SBL.

Le président et vice-président du conseil d'administration sont des élus de la collectivité.

Le délégataire est majoritaire mais il a des objectifs très précis ainsi que des résultats à atteindre fixés par contrats.

Le contrat est prévu pour 13 ans à l'issue desquels la société disparaîtra et une nouvelle procédure sera lancée.

Le SBL est chargé de l'investissement et n'interviendra que sur la construction initiale et le renouvellement des conduites d'eau après plusieurs réparations assumées par Suez. Il est propriétaire du matériel qu'il met à la disposition du délégataire (SUEZ) pour la distribution de l'eau. SUEZ sera donc tenu d'en assurer l'entretien pour un bon fonctionnement et devra rendre ce matériel en bon état à la fin du contrat.

Veolia, qui vient d'absorber Suez, cèdera à un consortium d'investisseurs à majorité française constitué de Meridiam, GIP et CDC/CNP Assurances, le département « Eaux de Suez » de Suez qui deviendrait « le nouveau Suez ».

La SEMOP peut également prendre en compte les problèmes environnementaux et sociaux comme l'intégration des jeunes par la formation, l'égalité homme femme. Elle doit préserver la ressource en eau.

La SEMOP « Eau du Bas Languedoc » sera une société à missions.

Un comité sera créé avec un représentant du SBL, un de Suez et des représentants de la société civile. Le nombre de représentants n'est pas fixé mais il serait souhaitable pour un bon fonctionnement de ce comité qu'il soit limité.

Yves Michel nous contactera pour nous proposer une éventuelle participation à

ce comité en tant que représentant de la société civile.

Par ailleurs, un chèque « eau » va être créé pour les clients précaires qui ont les minima sociaux (sur attribution par les CCAS) :

- Pour l'eau vitale 100 % de la consommation d'eau sera gratuite (20l/jour/pers)
- Pour l'eau essentielle une diminution de 50 % sera accordée. (51l/jour/pers)

Un accord sera signé entre le SBL et les CCAS des communes desservies.

Un accueil public est prévu, pour SJV, le plus proche sera à Cournonterral.

St Jean Environnement tient à remercier M. Michel et M. Coustol pour le temps accordé à cet entretien ainsi que pour les documents mis à disposition.

Cette rencontre fait suite à la visite de l'usine de potabilisation de l'eau de Fabrègues dont vous trouverez le compte-rendu sur notre site et qui pourrait éclairer cette lecture :

<https://www.st-jean-environnement.fr>

Pour aller plus loin, la nouvelle directive européenne sur l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, EDCH :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020L2184>